



La *Retraite*
Au cœur de Quimper



Pierre LE BERRE

Président de l'association gestionnaire
"la Tour Nevet"



Geneviève KERDRAON

Directrice de l'établissement

La décision de vivre en établissement d'hébergement de personnes âgées n'est jamais facile à prendre. Le choix se fait en fonction du lieu géographique, des services attendus, du confort et des soins prodigués.

Située au cœur de Quimper, La Retraite vous propose un lieu de vie avec un accompagnement de qualité pour réussir la transition entre le domicile et l'établissement.

Bienvenue à La Retraite !

L'équipe

Mettant en œuvre les compétences de tous ses agents, l'équipe de La Retraite s'engage à respecter l'indépendance de chaque personne et à favoriser son autonomie, avec le maximum de sécurité.



Une équipe à votre service

Services généraux

- Cuisiniers (3)
- Agent de cuisine (1)
- Agents hôteliers (13)
- Lingères (2)
- Agent technique (1)

Service de soins

- Médecin coordinateur (1)
- Infirmières (6)
- Aides soignant(e)s (19,5)
- Psychologue (1)
- Ergothérapeute (1)

- Direction (1)
- Ressources humaines (1)
- Comptable (1)
- Secrétaire (1)
- Animateur (1)

Les valeurs de l'association

Notre préoccupation : votre bien être

L'association La Tour Nevet vous propose un accompagnement personnalisé (fondé sur le respect de la personne et le désir de découvrir ses richesses et potentialités) inscrit dans une dynamique et un parcours de vie pensé, mis en œuvre et évalué collectivement par une équipe pluridisciplinaire.

Dans le respect des valeurs de l'association, l'équipe s'engage à vous accompagner et vous entourer tout au long de votre séjour en mettant en œuvre son professionnalisme et ses qualités humaines et relationnelles.



L'hébergement

87 logements individuels

A La Retraite, vous bénéficiez d'un logement individuel (22 m² en moyenne) équipé d'un cabinet de toilette avec lavabo et wc. 74 des 87 logements de l'établissement sont également équipés de douche. Tous les logements sont équipés d'une prise pour la télévision et le téléphone. L'abonnement téléphonique demeure personnel. Chacun peut apporter son mobilier personnel et recréer son univers familial. Au besoin, l'établissement mettra à disposition lit médicalisé et mobilier.

Des espaces de vie commune et de rencontre à chaque étage

Un salon de télévision, des galeries et des petits salons sont à votre disposition pour rencontrer vos amis, recevoir vos invités ou vous détendre. La Retraite est aussi équipée d'une salle d'ordinateurs avec connexion à Internet. A l'extérieur, le jardin public de La Retraite offre un magnifique cadre de promenade et de détente, accessible aux personnes à mobilité réduite.



La restauration

**Les repas sont confectionnés sur place par les cuisiniers.
Les menus sont validés par une diététicienne.**

L'effort est porté sur les produits frais et de saison. Une commission des menus, composée de résidents et cuisiniers, se réunit plusieurs fois dans l'année pour prendre en compte les améliorations souhaitées et apporter de nouvelles idées.

Sur prescription médicale, votre régime sera bien entendu adapté.

Le déjeuner est servi à midi et le dîner à 18h45.

Le personnel hôtelier assure un service à l'assiette. Le petit déjeuner vous est servi dans le logement. Le service des repas peut être assuré dans le logement si votre état de santé le justifie.

Vos invités sont les bienvenus, midi ou soir, sur des tables dressées dans la galerie.



Les prestations

2 lingères assurent quotidiennement le service du linge personnel.

Linge de maison, draps, serviettes de bain et serviettes de table sont fournis. Il vous est demandé de marquer votre linge personnel. Nous pouvons vous fournir les étiquettes et effectuer le marquage.

Une coiffeuse* est présente dans l'établissement le jeudi et le vendredi dans le salon de coiffure du premier étage. **Votre pédicure*** peut intervenir à votre demande.



Les journaux et le courrier sont déposés dans votre logement tous les jours.

A l'accueil, vous pouvez vous procurer **timbres et objets usuels**.

Dans le respect des libertés individuelles, **l'établissement est ouvert aux représentants du culte et permet à chacun de pratiquer la religion de son choix**. Une chapelle et un service d'aumônerie sont à votre disposition.

* Prestations non comprises dans le prix de journée

Les soins



Un médecin coordonnateur est garant des soins de l'établissement et veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques. Son avis permet la mise en adéquation de vos besoins et des capacités de prise en charge possibles dans l'établissement.

L'infirmière coordinatrice est responsable de l'équipe soignante et de l'ensemble des soins prodigués. Elle s'assure des qualifications des personnels, des formations continues, ainsi que du lien et des transmissions avec les autres intervenants médicaux ou hospitaliers.

Votre médecin traitant, votre kinésithérapeute ou autre intervenant bénéficieront à La Retraite des outils informatisés pour votre suivi.

Si votre état de santé devait évoluer, l'équipe médicale et para-médicale s'engage à **tout mettre en œuvre pour votre sécurité et vous apporter des soins adaptés de qualité.**

Dans le respect de la réglementation, vous avez connaissance de votre dossier médical, désignez une personne de confiance et participez à l'ensemble des décisions médicales vous concernant.

Les loisirs & animations

L'animation est un moment de plaisir, de partage et d'inter-connaissance. C'est aussi un excellent moyen de maintenir vos capacités et votre autonomie.

L'animateur organise les activités et loisirs à partir des souhaits exprimés par la commission animation des résidents.

Des bénévoles participent aux animations et vous accompagnent lors des sorties organisées à l'extérieur.



Loisirs collectifs

- Jeux de carte, de société
- Activités manuelles
- Gymnastique douce
- Loto
- Jeux de mémoire
- Ateliers de peinture
- Chant
- Conférences

Loisirs externes

- Cinéma
- Musée
- Expositions
- Sorties hebdomadaires organisées selon une thématique.

Loisirs individuels

Selon vos envies du moment et vos projets

Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale (CVS) est composé de résidents, de personnels, de membres de l'association. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et la vie de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois dans l'année. Les documents et comptes rendus du conseil de la vie sociale sont affichés et conservés dans un classeur dans le hall d'entrée. Ils peuvent vous être communiqués sur simple demande.

Le Conseil de vie sociale est présidé par un résident de l'établissement. La liste et les coordonnées de ses membres sont annexées à ce livret.



Les conditions d'admission

L'établissement accueille les personnes âgées de plus de 60 ans sur décision de la directrice après avis de la commission d'admission composée du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice, de l'adjointe de direction et de la secrétaire. Le dossier d'admission est composé d'un document administratif et d'un document médical tel que le prévoit la réglementation. Ce dossier est disponible sur simple demande à l'accueil ou sur le site du Conseil général du Finistère ou sur le site du ministère de la santé.

La Retraite est conventionnée par le Conseil général du Finistère et l'ARS (Agence Régionale de Santé) Bretagne. A ce titre, elle perçoit l'APA en établissement ainsi qu'une dotation pour les soins.

L'établissement est également conventionné à l'aide sociale. Selon vos ressources, un dossier pourra vous être remis, à instruire par le CCAS de QUIMPER.

L'établissement est conventionné par ailleurs pour permettre de bénéficier de l'allocation personnalisée au logement. Selon vos ressources, un dossier sera constitué et transmis à la Caisse d'Allocations Familiales.

L'établissement est assuré auprès d'une compagnie d'assurance pour l'ensemble des bâtiments et des mobiliers (y compris ceux des résidents). Cette assurance garantit également la responsabilité individuelle de chacune et chacun d'entre vous.

A l'entrée, vous signez un contrat de séjour qui précise les conditions du séjour et de facturation.

Les frais de séjour

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Général du Finistère. Le tarif journalier est constitué d'un coût hébergement et du ticket modérateur APA des GIR 5 et 6 quel que soit le niveau de dépendance des personnes accueillies.

Les tarifs sont affichés dans le hall d'entrée.

Le coût de l'hébergement est dû mensuellement en début de mois.

Lors d'une hospitalisation ou d'une absence pour toute autre raison (vacances, par exemple), le forfait journalier hospitalier est déduit du prix de journée à partir du quatrième jour d'absence et dans la limite de 35 jours par année civile.

Le prix de journée comprend toutes les prestations de l'établissement : hébergement, restauration, blanchisserie, soins, animations.

Il ne comprend pas les prestations des intervenants médicaux extérieurs, ni les médicaments délivrés sur ordonnance. Il ne comprend pas non plus le coût de l'abonnement téléphonique ni les communications.

Une participation pourra vous être demandée pour certaines animations à l'extérieur.

Les tarifs pratiqués pour les repas des invités, les étiquettes du linge ou les photocopies sont décidés annuellement par le conseil d'administration et affichés dans le hall d'accueil.



Les annexes

La liste des personnes qualifiées nommées par le Président du Conseil général du Finistère. Ce sont les médiateurs à votre disposition en cas de problème durant le séjour.

La charte de la personne accueillie

La charte de la personne âgée dépendante

La composition et les coordonnées du CVS

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement ou service et sont protégées par le secret médical et les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux ou soignants autres que ceux relevant du corps médical précité ainsi que le personnel administratif ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres.

La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

Numéros utiles

- **CLIC**

(centre local d'information
et de coordination) :

02 98 64 51 00

- **CDAS**

(centre départemental
d'action sociale) :

02 98 76 25 00

Plan d'accès

Centre-ville de Quimper



La Retraite
Au cœur de Quimper

Accueil - Réception

Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h30

Le samedi : 9h - 13h

10 rue Verdelet - 29000 QUIMPER - 02 98 95 06 12 - www.laretraite.org